

N° CA-03/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 29 JANVIER 2025**

Le 29 janvier 2025 à 17h30,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 17 janvier 2025, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Madame Nadège AZZAZ, Présidente par intérim de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Yves COSCAS, Nadège AZZAZ, Jean-Didier BERGER, Christine QUILLERY, Lounes ADJROUD, Patrice RONCARI, Patrick WIDLOECHER, Sandrine DANDRE, Martine BAGDASSARIAN, Michel VENEAU, Jean-Robert DELLOYE, Anthony REYNAUD, Christophe RENDU, Zaneta WOZNIAK, Rahma GHIATOU, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Véronique DE LA TOUANNE à Sandrine DANDRE, Jean-François COUET à Zaneta WOZNIAK.

Était absente excusée : Malika BELARBI.

Était absent excusé avec voix consultative : Antoine PELLETIER, DRIHL 92.

Assistaient également : Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Ester MARGARYAN, Assistante.

Objet : Composition du Bureau – Modificatif.

VALLÉE SUD HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JANVIER 2025
DÉLIBÉRATION

Objet : Composition du Bureau – Modificatif.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le décret n°2008-556 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des Offices Publics de l'Habitat,

Vu la délibération n°35/2017 du 20 décembre 2017, actant le rattachement de l'Office au Territoire Vallée Sud - Grand Paris,

Vu la délibération n°CT2025/011 du 14 janvier 2025 de l'EPT Vallée Sud – Grand Paris,

Considérant qu'en application de l'ordonnance n° 2007 – 137 du 1^{er} février 2007 relative aux Offices Publics de l'Habitat (OPH) et des décrets n°2008-566 du 18 juin 2008 relatifs à l'administration des OPH et 2022-706 réformant la gouvernance des OPH, selon l'article R. 421-12-1^{er} du décret, « le bureau comprend, outre le Président du Conseil d'Administration, Président du bureau de droit, quatre à six membres, dont au moins un représentant des locataires. Ces membres peuvent être élus au premier tour s'ils recueillent la majorité absolue.

Entendu qu'à partir du second tour les membres sont élus au scrutin majoritaire des administrateurs présents et représentés. Dans tous les scrutins, en cas de partage des voix, celle du président du conseil d'administration est prépondérante ».

Considérant l'article R.421-12 du décret susvisé fixant à 6 membres dont un représentant des locataires, en sus du Président du Conseil d'administration qui est Président du Bureau de droit,

Considérant qu'il y a lieu d'élire six membres dont au moins un représentant des locataires faisant suite à l'installation du nouveau Conseil d'Administration,

Considérant les candidatures de :

- **Yves COSCAS (Président du Bureau de droit),**
- Nadège AZZAZ,
- **Jean-Didier BERGER,**
- Anthony REYNAUD,
- Patrick WIDLOECHER,
- Daniel PIEDDELOUP (Représentant des associations de locataires),

Entendu l'exposé du Président,

Après avoir voté, par scrutin public, à l'unanimité des membres présents et représentés,

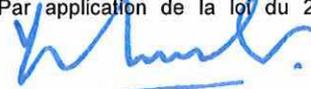
- Arrête la composition du Bureau à six membres, dont un représentant des locataires.
- La nouvelle composition du Bureau est la suivante :
 - **Yves COSCAS (Président du Bureau de droit),**
 - Nadège AZZAZ,
 - **Jean-Didier BERGER,**
 - Anthony REYNAUD,
 - Patrick WIDLOECHER,
 - Daniel PIEDDELOUP (Représentant des associations de locataires).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLÉE SUD HABITAT ».

**Le Président,
Maire de Clamart,
Vice-Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,**


Yves COSCAS

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 03 février 2025
Reçue en Préfecture le 03 février 2025
Certifiée exécutoire le 03 février 2025
Par application de la loi du 22 juillet 1982


Yann CHEVALIER
Directeur Général